

## PROVINCE DE QUÉBEC

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 8 avril 2024 à 20 heures, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

Sont présents à cette visioconférence les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Suzanne Dyotte	Huguette Drouin
Richard Pépin	Pierre Bertrand	Édith Crevier

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Steven Larose.  
Est également présent, Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

Le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-04-063

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents

#### 4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

##### 4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

24-04-064

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024.

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

**Richard Pépin**, responsable de la sécurité civile, revient sur le dîner communautaire auquel il a assisté à la fin du mois de mars et il a adoré l'expérience. Tout est bien organisé.

**Suzanne Dyotte**, responsable de l'environnement, des aînés et de la famille, revient sur ses rencontres de suivi relativement la Politique Familiale et des aînés ainsi que le déroulement de la journée environnement qui se tiendra le 31 mai et 1<sup>er</sup> juin.

**Steven Larose**, maire, tient à féliciter Coralie Charest-Johnson, jeune résidente de Montcalm. Récipiendaire du 3<sup>e</sup> prix de la 12<sup>e</sup> édition du concours littéraire des Prix d'excellence en français Gaston Miron-catégorie jeunesse. La plus jeune participante du concours a ébloui les juges avec son texte magnifique.

## **6 ADMINISTRATION**

### **6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ**

24-04-065

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le greffier-trésorier, au courant du mois de mars 2024, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 11 935.98 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DE LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS**

24-04-066

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer pour avril 2024 et de la liste des paiements émis en mars 2024;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise et ratifie, le cas échéant, les dépenses et les paiements des sommes identifiées à la liste des comptes à payer en avril 2024 et à la liste des paiements émis en mars 2024, telles que présentées dans le cadre de la présente séance au montant total de : 119 944.23 \$ :

- Comptes à payer en avril via Accès D Affaires: 83 327.43 \$;
- Paiements émis en mars : 21 237.17 \$;
- Paies émises en mars : 15 379.63 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2024**

24-04-067

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'historique des transactions des postes budgétaires 54-112-10-000 et 54-115-10-000 pour mars 2024;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de mars 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 359-2024 CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Denis Courte à l'effet qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du Conseil le projet de règlement no 359-2024 concernant l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la municipalité de Montcalm.

Le projet de règlement est présenté et déposé aux membres du conseil.

24-04-068

#### **6.5 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU LAC-BEAVEN PAR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire conclure une entente intermunicipale avec la municipalité du Canton d'Arundel relative au déneigement du chemin du Lac-Beaven pour les années 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et année optionnelle 2027-2028;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton d'Arundel établit les montants forfaitaires suivants :

- 2024-2025 : 9 000.00 \$
- 2025-2026 : 9 250.00 \$
- 2026-2027 : 9 500.00 \$
- 2027-2028 : 9 750.00 \$ (année optionnelle)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale avec la municipalité du Canton d'Arundel relative au déneigement du chemin du Lac-Beaven pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;
- **QUE** la municipalité du Canton d'Arundel sera avisée avant la fin de l'entente à l'été 2027, si la municipalité de Montcalm désire se prévaloir de l'année optionnelle 2027-2028;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite entente.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

24-04-069

#### **6.6 DONATION À LA FONDATION TREMBLANT DANS LE CADRE DE LEUR RÉCEPTION-COCKTAIL / ENCAN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation Tremblant a tenu, après 4 ans d'absence, son importante levée de fonds "Réception-cocktail/encan" le 30 mars dernier au Fairmont Tremblant;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis sa création, grâce à la participation et au soutien généreux de partenaires et commanditaires, la Fondation a distribué plus de cinq millions cinq cent mille dollars (5 500 000 \$) auprès des jeunes défavorisés du territoire de la MRC des Laurentides afin qu'ils puissent atteindre une meilleure qualité de vie et à développer leur plein potentiel que ce soit dans les sports, l'éducation, les arts ou les activités culturelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm a participé à cet événement à deux occasions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement équivalent de 2 participations à cet événement, au coût total de 250.00 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

24-04-070

## **6.7 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROJET DE STATIONS DE CYCLOTOURISME SUR LE CORRIDOR AÉROBIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montcalm a déposé une demande de subvention de 25 000 \$ dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions afin de permettre l'implantation de stations de cyclotourisme sur le corridor aérobique pour les municipalités de l'ouest qui souhaitent y adhérer;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm souhaite promouvoir et mettre en valeur le corridor aérobique sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités d'Amherst et d'Huberdeau se sont montrées favorables au projet et que les municipalités participantes doivent verser 20% du montant de la subvention;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Municipalité de Montcalm participe au projet de stations de cyclotourisme sur le corridor aérobique via le programme Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions;
- **QUE** la Municipalité de Montcalm soit gestionnaire et responsable du projet et de sa reddition de comptes;
- **QUE** la Municipalité de Montcalm s'engage à verser sa part du 20% au prorata du montant de subvention utilisé jusqu'à un montant maximum de 2 000 \$;
- **QUE** le directeur général / secrétaire-trésorier, Monsieur Michael Doyle, soit autorisé à signer tous documents en lien avec ledit projet.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

S/O

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

24-04-071

**ATTENDU QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**ATTENDU QUE**, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**ATTENDU QUE**, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**ATTENDU QUE**, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

**ATTENDU QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**ATTENDU QUE**, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**ATTENDU QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**ATTENDU QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter la présente résolution :

- **QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- **QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- **QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
- **QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.
- **QUE** copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **8.2 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION N° 24-03-060 – EMBAUCHE D’UN JOURNALIER EN VOIRIE**

24-04-072

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Gilbert Déry est revenu sur sa décision quant au poste de journalier en voirie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm désire pourvoir au poste de journalier en voirie;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l’unanimité d’abroger la résolution N° 24-03-060 adoptée le 11 mars dernier.

- adoptée à l’unanimité des conseillers –

## **8.3 EMBAUCHE D’UN JOURNALIER EN VOIRIE**

24-04-073

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Montcalm désire pourvoir au poste de journalier en voirie ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Jean Myre a posé sa candidature à la suite de l’affichage de poste;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Myre a les connaissances et habiletés pour effectuer ce travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l’unanimité :

- D’embaucher Monsieur Jean Myre à temps partiel à titre de 21 heures par semaine/saisonnier (avril à octobre) comme journalier en voirie aux conditions suivantes :
  - Durée de l’emploi : avril à octobre 2024;
  - Taux horaire de 22.00 \$ durant et après la période de probation de six (6) mois.
- De déléguer le pouvoir d’inspection en voirie à Monsieur Jean Myre dans le cadre de ses fonctions de journalier en voirie.

- adoptée à l’unanimité des conseillers –

## **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** S/O

## **10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

### **10.1 ADHÉSION À CULTURE LAURENTIDES**

24-04-074

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de Culture Laurentides bénéficient de soutien-conseil, de références vers des ressources de la région, ou autres, afin d’améliorer les outils et les stratégies de planification;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l’unanimité d’adhérer à Culture Laurentides pour les 12 prochains mois, au montant de 85.00 \$ taxes incluses et d’en autoriser le paiement.

- adoptée à l’unanimité des conseillers –

24-04-075

### **10.2 FAMILI-FÊTE 2024**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses afférentes à la Famili-Fête du 3 août 2024, pour la somme de 7 500 \$ et d'en autoriser les paiements.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

24-04-076

### **10.3 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LOISIRS LAURENTIDES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de Loisirs Laurentides bénéficient de plusieurs avantages, activités et services;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la municipalité à Loisirs Laurentides pour 2024-2025, au montant de 92.92 \$ taxes incluses et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

S/O

### **12. VARIA**

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions est offerte aux citoyens présents

24-04-077

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 8 avril 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Steven Larose, maire

\_\_\_\_\_  
Michael Doyle, directeur général  
et greffier-trésorier

